

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 64 au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE, DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 20 mars 1844.

Le système de l'exécution et de l'exploitation des chemins de fer par l'état gagne chaque jour du terrain, et les meilleurs esprits sont maintenant convaincus des dangers de livrer cette exécution et cette exploitation aux soins des compagnies. On comprend parfaitement que mettre entre leurs mains les voies les plus importantes de la circulation, c'est compromettre dans certaines éventualités la liberté de locomotion ; on comprend aussi qu'il y a des choses forcément communes par leur nature et leur destination, et qu'au nombre de ces choses sont les routes de fer ou autres, car les formes dans lesquelles elles sont faites n'en changent pas le véritable caractère. C'est parce qu'on s'aperçoit bien que les principes les plus essentiels de bonne administration publique seraient abolis, et que l'intérêt général serait toujours aux prises avec l'intérêt des compagnies, si elles étaient chargées dans une proportion quelconque de l'exécution des chemins de fer ou de leur exploitation, qu'on cherche de nouvelles combinaisons plus conformes à l'intérêt public. Ainsi, notre correspondance nous apprend que la *Caisse du commerce et de l'industrie* offre au gouvernement de fournir 500 millions pour l'exécution des chemins de fer désignés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 juin 1842. Voici, du reste, le texte de la proposition, qui se trouve dans une note remise à tous les membres de la chambre des députés :

« Il est offert au gouvernement, par une réunion de banquiers et de capitalistes français et étrangers, de fournir cinq cents millions pour l'exécution des chemins de fer désignés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 juin 1842, moyennant qu'une modification apportée à cette loi mette la pose des rails et ses accessoires au nombre des dépenses qui doivent être payées avec les fonds de l'état.

» L'étendue des lignes à exécuter est évaluée, dans les calculs qui servent de base à la proposition, à trois mille six cents kilomètres.

» Les cinq cents millions, considérés comme représentant la moitié environ de la dépense totale, seraient versés par dixième, d'année en année, ou à des époques plus rapprochées, s'il convenait au gouvernement de faire exécuter dans un plus court délai la portion des travaux et de la dépense déjà mise à la charge de l'état par la loi du 11 juin 1842.

» Il serait créé par le gouvernement, en représentation de cette avance, des obligations portant un intérêt de 3 0/0 payable par semestre, lequel intérêt serait augmenté, à mesure de la mise en exploitation partielle ou totale de chaque ligne, d'une participation dans les produits, fixés à un centime par voyageur et par tonne de marchandises transportés sur le parcours de chaque kilomètre, dans toute l'étendue des lignes qui font l'objet de la proposition.

» Cette prime serait maintenue pendant vingt-cinq ans, à partir de son premier paiement.

» S'il advenait que dans un semestre le mouvement réuni des voyageurs et des tonnes de marchandises sur l'ensemble des lignes alors en exploitation excédât le nombre de mille unités par jour et par kilomètre, la prime de un centime serait réduite à moitié sur l'excédant de ce mouvement.

» Un privilège sur les chemins de fer et leurs produits serait consenti en faveur des prêteurs.

» L'on demanderait le remboursement de cette avance par vingt-cinquième, d'année en année, à partir de 1860, époque à laquelle toutes les lignes devront être en plein rapport.

» Ce remboursement s'effectuerait par la voie du tirage au sort, à la suite duquel les porteurs des obligations appelées à être remboursées recevraient un nouveau titre qui conserverait leur droit à la prime pendant le temps qu'elle serait encore à percevoir.

» Les contractants verseraient le cautionnement préalable qui serait jugé nécessaire et complèteraient, à titre de garantie, le versement d'un premier dixième (50 millions) aussitôt l'approbation de l'emprunt par les chambres.

Les propositions contenues dans cette note sont loin d'avoir notre complète approbation ; toutefois nous les avons recueillies avec empressement par cette raison qu'elles prouvent que les voies

et moyens ne manquent pas pour l'exécution par l'état. Ce qu'on offre, c'est un prêt sous certaines conditions, rien de plus, rien de moins ; ce prêt de 500 millions est fort sérieux et n'a pour intermédiaire qu'une société de banque, ce qui démontre évidemment que la raison financière qu'on a toujours objectée en faveur des compagnies n'est ni valable ni sérieuse, et que le gouvernement sera toujours en position de trouver, s'il le veut, des capitaux pour ses chemins de fer. Si ne se met pas en mesure de les exécuter, il faudra donc en conclusion qu'il sacrifie à ses passions du moment l'intérêt de l'avenir, et qu'il ne veut pas même garder entre ses mains les voies de circulation, qui, devant servir à tous, ne peuvent être que la propriété de tous, et par conséquent doivent être en la possession de l'état.

Nous savons qu'on se rejette volontiers sur le prétendu mauvais vouloir des chambres. Or, si le principe d'exécution par l'état rencontra dans les chambres des résistances insurmontables, mieux vaudrait ajourner de quelques années les entreprises de chemins de fer que de les faire dans de mauvaises conditions ; mais nous avons la persuasion intime que si de nouveau on entraînait dans le système soutenu d'abord par le gouvernement lui-même, les chambres s'y rangeraient. Ce qui a fait repousser le projet présenté par le ministère du 15 avril, c'a été sa trop grande étendue ; aujourd'hui on peut procéder plus modestement et s'occuper immédiatement d'une seule ligne ou de deux au plus.

Quoique nous ayons toujours vivement réclamé l'introduction en France du système des chemins de fer, nous ne sommes pas de ceux dont l'impatience est telle qu'elle ne puisse souffrir ni délais ni retards ; nous ne sommes pas de ceux qui veulent que dans cinq ans toute la France soit sillonnée de lignes de fer. Ce que nous demandons avant tout, c'est que les grands principes d'organisation politique qui ont prévalu en 1789 soient maintenus ; nous ne voulons pas, dans un intérêt d'amélioration de la vitesse dans les parcours, prêter les mains à la reconstitution d'une nouvelle féodalité. Le monopole industriel nous menace de tous côtés ; nous voulons l'arrêter dans sa marche et le combattre sous quelque forme qu'il apparaisse, et nous le ferons avec d'autant plus de fermeté que nous avons vu dans notre contrée la mesure de ses prétentions et de son insatiable cupidité. La petite ligne du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, exploitée par une compagnie, nous a parfaitement révélé les abus de la confection et de l'exploitation par des capitalistes, qui, en y concourant, ne recherchent en dernier ressort qu'à obtenir les plus gros intérêts possibles. En agissant ainsi, ils obéissent à la nécessité de leur position ; mais quand on sait où mène cette nécessité, il faut l'empêcher de naître et donner aux capitaux qui veulent être utiles des moyens d'emploi plus réguliers.

Aussi, sans nous prononcer pour les propositions faites par la *Caisse du commerce et de l'industrie*, nous devons dire qu'elles sont d'un bon augure pour le principe d'exécution par l'état, car elles tendent à faire entrer le gouvernement dans la voie des emprunts et à lui interdire toute immixtion dans les compagnies pour ce qui concerne la confection ou l'exploitation. Si une fois il se décide à songer à exécuter par lui-même, alors nous examinerons à quelles conditions il pourrait emprunter, et nous lui prouverons qu'il serait maître d'imposer aux bailleurs de fonds des obligations équitables qu'ils seraient fort heureux d'accepter ; tous les capitaux qui en ce moment sont dirigés vers les compagnies se tourneraient dans le sens de l'emprunt, et certes ils ne feraient pas défaut.

Qu'on s'occupe donc enfin une bonne fois d'en finir avec les

systèmes mixtes et bâtards suivis jusqu'à présent, et on rendra au pays un immense service. Ce conseil, nous l'adressons à toutes les fractions de la chambre des députés, nous l'adressons nominativement aux députés radicaux, qui, jusqu'à ce jour, ou se sont égarés dans cette grande affaire des chemins de fer, ou ne l'ont pas suffisamment comprise. Elle est pourtant bien simple ; mais pour l'envisager dans toute sa vérité, il ne faut se laisser circonvenir par aucune considération secondaire et mettre de côté tout aussi bien les questions ministérielles que les questions personnelles.

Le parti conservateur voudrait bien faire croire qu'il est plein de bon vouloir pour les classes ouvrières, qu'il a la volonté de s'occuper de leurs intérêts ; mais les faits sont là pour prouver ou son mauvais vouloir ou son impuissance. Chaque session s'écoule à peu près sans qu'une seule loi soit faite dans un intérêt vraiment populaire, et cette année ressemblera sur ce point aux années précédentes ; c'est pour cela que nous n'avons guère pris au sérieux la proposition de la création d'une caisse de retraite pour les travailleurs. Cette caisse ne pourrait d'ailleurs avoir quelque importance qu'autant que son organisation serait reliée à d'autres réformes, car les moyens de fournir les fonds nécessaires pour participer aux avantages qu'elle présenterait nous paraissent devoir la précéder. Il ne s'agit pas d'offrir aux classes ouvrières des dépôts sûrs pour leurs économies et de bons placements, il faut faire en sorte que ces économies soient faciles pour tous ; autrement on ne fait rien de sérieux.

La chambre a repoussé le 16 mars à une majorité de quatre voix la proposition de M. Combarel de Leyval qui tendait à introduire dans son règlement, et par suite dans ses délibérations et dans ses votes, un principe d'ordre et de loyauté auquel il semblait que personne ne dût s'opposer. Nous sommes encore bien loin du jour où l'on votera à ciel ouvert et où chacun avouera hautement ce qu'il pense et ce qu'il fait. Cela contrarierait sans doute bien des gens qui en public se donnent pour des héros d'opposition et qui en secret servent très-fidèlement les intérêts du ministère. Voilà pourquoi la proposition de M. Combarel de Leyval, qui tendait à établir dans certains cas la publicité et l'aveu du vote, n'a pas été adoptée.

Comme par le passé, nous continuerons donc à rester exposés aux erreurs du bureau de la chambre, qui, dans plusieurs circonstances depuis l'ouverture de la session, ont donné lieu à de vives réclamations. Le ministère a voté hautement pour que cet état de choses fût maintenu : il n'a rien à y perdre, et on dirait qu'il a beaucoup à y gagner.

Paris, le 19 mars 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'Univers annonçait hier, avec la jactance qui lui est naturelle, que le roi vient de recevoir un mémoire signé de l'archevêque et des évêques de la province de Tours sur la liberté de l'enseignement.

L'archevêque de Tours et MM. les évêques du Mans, d'Angers, de Nantes, de Saint-Brieuc, de Vannes se réunissent donc à ceux de leurs confrères de l'épiscopat qui ont déclaré la guerre à l'Université.

On attendait beaucoup de la lettre adressée, il y a dix jours, par M. le ministre des cultes à M. l'archevêque de Paris. Cette lettre n'a rien produit.

Si l'on veut sérieusement contenir le clergé français, il faudra adopter à son égard des mesures plus efficaces ; sinon, on n'en viendra pas à bout. Le clergé va même jusqu'à dire que, quoi qu'on fasse contre lui, il ne désarmera pas avant d'avoir obtenu complète satisfaction.

— La Presse disait hier qu'au nombre des combinaisons qui se préparent pour l'achat du journal le Commerce, on en cite une qui donnerait la direction de cette feuille au parti légitimiste.

— Le 16 mars, avant l'adjudication du Constitutionnel, il a été

FEUILLETON DU CENSEUR. — 20 ET 21 MARS.

SOUS LES TOITS.

(Suite.)

André était arrivé à la porte ; il allait sortir. Le mendiant pensa alors que, cet homme parti, il ne lui resterait plus qu'à mourir, et à cette idée sa vertu chancela. Pourtant il ne rappela pas André, mais il lui laissa voir son émotion.

— Ah ! tu as raison, dit-il en tombant accablé sur une chaise, tu as raison, les nobles ont été trop durs pour les malheureux... jamais une obole pour les secourir dans leur misère, jamais une larme pour les consoler dans leurs afflictions...

En entendant ces paroles amères, en voyant cet abattement complet, André comprit que Georges était à lui.

— Ah ! n'est-ce pas, dit-il en lui frappant sur l'épaule, n'est-ce pas que nous avons assez souffert ainsi, et qu'il est bien temps enfin de prendre notre revanche ?

Georges le regarda étonné.

— Ai-je dit cela ? demanda-t-il.

— Tu l'as pensé, et c'est tout comme.

— Grand Dieu ! ma cousine ! dit Georges avec effroi, en entendant les pas de la jeune fille.

Et se retournant vers André :

— Laisse-moi, lui cria-t-il avec vivacité.

— Je sors. Où faudra-t-il t'attendre ?

— Entre dans ce cabinet... et ne fais plus un mouvement.

— C'est dit, mais ne m'y laisse pas moisir.

— Va donc !

Et le mendiant poussa André dans le cabinet. Fanny entra aussitôt.

— Il était temps ! dit Georges en voyant sa cousine.

— Vous étiez seul ? demanda la jeune fille à son cousin, en regardant de tous côtés dans la chambre.

— Sans doute, ma cousine, répondit Georges avec un peu d'embarras.

Et voulant changer le cours de la conversation :

— Comment va ma tante ? demanda-t-il aussitôt.

— Hélas ! elle souffre toujours beaucoup... et, malheureusement, je ne puis rien pour elle.

— Ne vous désolerez pas, Fanny, nous tâcherons de la guérir.

— Vous chercherez de l'ouvrage ? demanda Fanny.

— Je chercherai de l'argent, répondit le jeune homme d'une voix brève.

Fanny le regarda.

En cet instant on entendit dans la rue des cris confus, des cliquetis d'armes. Georges et sa cousine se mirent à la fenêtre. Ils virent deux hommes, le père et le fils à en juger par l'âge, et deux demoiselles, les deux sœurs à en juger par la ressemblance, tous quatre poursuivis par des gens du peuple. A mesure qu'ils couraient, ces derniers gagnaient de l'avance sur ceux qu'ils voulaient atteindre. Encore quelques minutes, et la fuite devenait impossible aux nobles, car c'étaient bien des nobles que les gens du peuple poursuivaient. Leur mise élégante, leur air distingué, et plus encore les armes qu'ils tenaient à la main ne laissaient pas de doute sur leur haute condition. Le danger devenait imminent. Les demoiselles jetaient des cris affreux. Tout-à-coup le jeune homme poussa son père et ses deux sœurs dans la maison de nos mendiants, et, rebroussant chemin, il marcha fièrement à la rencontre des hommes du peuple. Ce qui venait de se passer avait été exécuté avec tant de rapidité qu'il avait été impossible aux révolutionnaires de s'en apercevoir, ou du moins d'être à même de désigner au juste la maison hospitalière qui venait de fermer sa porte sur les pauvres proscrits en fuite. Et puis le jeune homme restait dans la rue. Que

leur importaient quant à présent le vieillard et ses deux filles ?

— Arrière ! cria le jeune homme à ceux qui venaient vers lui, et livre-moi passage.

Et aussitôt il s'élança comme un furieux au milieu des gens du peuple, blesse un homme avec son épée, renverse une femme de la main et passe outre. Il était sauvé.

Fanny avait suivi cette scène avec une émotion indicible ; son cœur avait même cessé de battre pendant les quelques minutes qu'avait duré la lutte ; mais maintenant que le jeune homme était hors de tout danger, elle respirait plus à l'aise. Georges, lui, était resté froid devant le noble dévouement du fils pour son père, du frère pour ses sœurs. Les nobles ne lui semblaient plus dignes de pitié.

En quittant la fenêtre, les deux mendiants se trouvaient en face du vieillard et des deux demoiselles qu'ils avaient vues entrer dans leur maison. Georges fit un mouvement comme pour les chasser de chez lui ; Fanny le retint par le bras.

— Qui que vous soyez, dit la plus jeune des deux sœurs, au nom de Dieu qui nous jugera tous un jour, sauvez... sauvez notre père !

— Que puis-je faire pour lui ? demanda Fanny.

— L'arracher des mains d'un peuple en démence, abriter sa tête sous votre toit protecteur.

— Monsieur est un de ceux que les pauvres gens poursuivent de leur juste colère ? dit Georges en s'animant un peu.

M. de Vaulieu, ainsi se nommait le vieillard, le regarda avec dignité.

— Naguère j'étais riche et puissant, lui dit-il, et en ma présence tu te serais découvert avec respect. Aujourd'hui je suis pauvre et proscrit, et tu me regardes avec dédain, tu me parles avec dureté.

— Et je dis que c'est justice, s'écria l'homme du peuple en marchant à sa rencontre : chacun son tour, mon beau monsieur.

En voyant l'air menaçant de Georges, les deux petites demoiselles vin-

déclaré que le nombre des abonnés de ce journal était de 3,428.

— On lit dans la *Presse* :

« Il paraît positif que S. M. l'empereur Nicolas fera une visite à la reine d'Angleterre dans le courant du mois de mai prochain. »

On annonce, d'un autre côté, que Louis-Philippe doit, à peu près à la même époque, passer la Manche pour rendre à la reine du plus puissant empire du monde, comme dit si patriotiquement le *Journal des Débats*, la visite qu'il en reçut l'été dernier.

— Le *Sicéle* se prononce à son tour pour l'opportunité de la conversion de la rente. Il déclare qu'on a long-temps et trop long-temps attendu pour entreprendre cet examen, et que c'est la nécessité qui parle aujourd'hui. « Il faut, dit-il, que nous sachions au moins mettre à profit cette paix sans honneur dont se glorifie la politique ministérielle, pour rétablir l'ordre dans nos dépenses, et pour donner une plus ferme assiette à notre système financier. »

— Le total de la souscription du *National* pour offrir une épée d'honneur à l'amiral Dupetit-Thouars s'élève aujourd'hui à 5,604 f. 60 c.

Aux députés qui ont souscrit il faut ajouter M. Mathieu (de Saône-et-Loire).

Les adhésions continuent d'arriver aux journaux des départements. Le *Pilote du Calvados* publie sa première liste. Le *Courrier de la Côte-d'Or* a déjà une liste de 147 noms et de 73 f. 05 c.; sur ces 147 noms, il faut compter 70 étudiants de Dijon. La jeunesse de nos écoles, dans les départements comme à Paris, nous consolera de la génération actuelle. Le *Haro de Caen* a déjà recueilli 220 adhésions, 74 f. 72 c., et il n'en est qu'à sa seconde liste. Le total général du *Courrier de la Sarthe* est de 146 f. 80 c. L'*Eclair* de Saint-Omer a reçu 59 f. pour sa première liste de 135 souscripteurs.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 13 mars 1844.

La bourse d'aujourd'hui a été remarquable par la ferme tenue des cours. Le 3 0/0 a été fait, avant l'ouverture, à 83 15, et a ouvert au parquet à 83 15. Il a monté aussitôt après l'ouverture, et, par un mouvement très-lent et interrompu seulement par une réaction insignifiante, il a atteint le cours de 83 30, auquel il a fermé au parquet.

A quatre heures, la rente était à 83 25 3/4.	
Cinq pour cent . . . . .	121 60
Quatre et demi pour cent . . . . .	103 50
Trois pour cent . . . . .	85 25
Actions de la Banque . . . . .	3210
Obligations de Paris . . . . .	1415
Rentes de Naples . . . . .	102 50
Etats Romains . . . . .	106 0/0
Dettes actives d'Espagne . . . . .	54 0/0
Cinq pour cent belge . . . . .	105 3/8
Trois pour cent belge . . . . .	»
Banque belge . . . . .	660
Caisse Lafitte . . . . .	1115
— . . . . .	5087 50
CHEMIN DE FER	
Paris à Rouen . . . . .	900
Paris à Orléans . . . . .	890
Rouen au Havre . . . . .	685
Strasbourg à Bâle . . . . .	246

#### Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du *Censur*.)

Séance du 13 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DE SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Gauthier (de la Loire) demande un congé. — Accordé.

M. LACROSSE monte à la tribune à deux heures et quart pour développer la proposition qu'il a rédigée contre la corruption électorale, de concert avec ses deux collègues MM. Leyraud et Gustave de Beaumont. L'orateur commence par faire ressortir la nécessité d'assurer à l'électeur la plénitude de son indépendance. C'est de la liberté des électeurs que dépend la valeur des mandats; si le vote n'est pas libre, le pouvoir représentatif n'est plus qu'un vain simulacre, et les annales de nos révolutions nous disent assez ce qui en résulte. L'article 113 du code pénal, relatif à la vénalité des suffrages, n'est pas suffisant dans sa pénalité.

Les élections générales de 1842 ont montré tout le scandale de la corruption électorale, et une récente décision, aussi bien que l'enquête de 1842, prouve que la chambre a vu tout le danger. La corruption devient de plus en plus ingénieuse. Ce n'est plus avec l'argent que l'on corrompt. On spéculé sur les intérêts locaux, sur les entreprises industrielles, sur les promesses de places. On assure que les gendarmes ont été parfois transformés en messagers de fausses nouvelles. (Mouvement.)

La corruption n'est pas suffisamment définie par nos lois, et c'est pour cela que nous avons rédigé notre proposition. L'intimidation est introduite aussi dans les mœurs électorales. Or, nul, quelque élevée que soit sa position dans l'état, ne doit pouvoir abuser de cette position. Il y a eu de nombreux abus de pouvoir et d'autorité commis contre la liberté des votes. Or, les agents du pouvoir doivent-ils être transformés en moyens d'élection?

M. Lacrosse s'attache à prouver qu'il ne doit pas être nécessaire, pour poursuivre un acte ou une tentative de corruption par un préfet ou un maire, de l'autorisation du conseil d'état. Il lit une circulaire de M. Guizot, datée de 1830 et adressée aux préfets pour leur recommander l'impartialité dans les élections; il lit une autre circulaire de M. Casimir Périer, qui recommande à ces mêmes préfets de maintenir l'indépendance des votes.

L'article de notre proposition, ajoute M. Lacrosse, ne veut pas

autre chose que ce que voulaient ces circulaires, et les agents du gouvernement qui ne l'auront pas compris n'auront rien à craindre de notre proposition.

M. Lacrosse s'applique à justifier la clause de sa proposition qui punit celui qui aura accusé faussement un particulier, agent ou non du gouvernement. Il y voit un frein contre la réaction que la corruption provoque, et un moyen aussi d'assurer la dignité et la considération des agents du pouvoir faussement incriminés; il développe enfin son opinion sur l'inéligibilité temporaire, qu'il faudrait infliger à un collègue lorsqu'il se serait mis en contradiction, en conflit avec la chambre, après que celle-ci aurait cassé une élection pour corruption électorale. Des pays voisins autorisent cette modification de la loi.

La proposition, dit-il, a trouvé dans les bureaux d'honorables sympathies. Nos études sont imparfaites, sans doute; mais vous en examinerez le mérite, et vous reconnaîtrez qu'il y a dans la loi des lacunes qu'il faut combler.

M. DUCHATEL : Le moment n'est pas venu de discuter la proposition en elle-même; mais nous devons dire que le gouvernement n'acceptera pas l'abrogation de l'art. 75 de la constitution de l'an 8. Quant à la proposition dans son ensemble, le gouvernement ne voit aucun inconvénient à l'examiner, à l'approuver. Je ne crois pas, dit-il, à la corruption des élections françaises.

A gauche : Quelle candeur!

M. DUCHATEL : Mais je reconnais qu'il ne faudrait pas que cette corruption s'introduisit dans nos élections, et la proposition sera bonne au moins à la réprimer dans l'avenir. Sous ces réserves, le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération. (Mouvements divers.)

M. GUSTAVE DE BEAUMONT : Sans doute rien n'est plus flatteur pour les auteurs d'une proposition que de la voir ainsi accueillir par l'unanimité de la chambre; mais ce qu'a dit M. le ministre de l'intérieur atténue singulièrement le mérite de son acceptation.

M. le ministre n'accepte pas l'art. 2 de la proposition. Il sait bien pourtant qu'il y a des agents du pouvoir qui se mêlent de corruption électorale, et nous n'atteindrions pas directement ces agents! et l'on se bornerait à provoquer ou à approuver les poursuites qu'on fera dans l'avenir contre de simples particuliers! C'est une dérision que de vouloir qu'on obtienne du pouvoir l'autorisation de poursuivre un agent pour des faits qu'il aura commis à l'instigation de ce pouvoir, et que cette autorisation soit nécessaire. S'il en était ainsi, je serais le premier à protester contre le sens de la proposition mutilée.

Contre l'abus des poursuites, nous avons introduit dans la proposition quatre garanties : la première, c'est le choix même de la cour royale comme juridiction; la seconde, c'est que la cour royale pourra faire tomber ces poursuites en déclarant qu'il n'y a pas lieu à suivre; la troisième garantie, c'est la pénalité contre la partie civile qui aura porté une accusation fautive contre l'agent du gouvernement; la quatrième enfin, c'est la limitation du temps pendant lequel les poursuites pourront être exercées.

M. DUCHATEL, de sa place : Je ne veux répondre que deux mots. J'aurais une foule de raisons à donner à la chambre, je les ajournerai. Nous savons bien que les auteurs de la proposition l'ont présentée dans un autre esprit que celui qui nous l'a fait accepter. Nous savons également que la proposition n'est pas dirigée seulement contre les fonctionnaires. Plus tard, nous répondrons aux auteurs de la proposition, et nous dirons dans quelle mesure nous l'acceptons.

La prise en considération est mise aux voix et adoptée à l'unanimité. Quelques conservateurs seulement, MM. Matter, Denis, etc., s'abstiennent ou votent contre.

La proposition sera renvoyée dans les bureaux, où une commission sera nommée pour l'examiner.

Sur le rapport de M. Edmond Blanc, M. de Valmy, réélu député de la Haute-Garonne, est admis et prête serment.

L'ordre du jour est la discussion du projet de loi sur le crédit supplémentaire d'un million de fonds secrets.

M. FERDINAND BARROT dit que le pays est calme, qu'il n'y a plus de passions, et que les besoins du gouvernement, motivés par l'anarchie, n'existent pas. C'est donc la question de confiance qui est la véritable question. J'aurais voulu, dit l'orateur, qu'elle fût posée à meilleur marché. Pour moi, je n'ai pas cette confiance dans le pouvoir, parce que jamais les idées d'autorité n'ont été plus compromises. Les uns disent que ce sont les partis qui poussent au mépris et à la dissolution du pouvoir. Les pouvoirs ont perdu leurs limites; il y a eu usurpation des uns sur les autres et violation des règles tracées par la constitution.

L'orateur signale aussi le règne de l'apostrophe. A mesure que le pouvoir s'affaiblit, continue M. Ferdinand Barrot, la foi dans le gouvernement constitutionnel s'affaiblit également. Je crois que le gouvernement constitutionnel nous suffit; je crois qu'aucun gouvernement ne donne, étant bien dirigé, une plus large carrière à la liberté; mais il faut que le gouvernement soit sincère. On a dit que le principal caractère d'un gouvernement absolu, c'était l'honneur; que celui de la république, c'était la vertu; je crois que celui du gouvernement constitutionnel, c'est la sincérité.

L'orateur annonce qu'il va traiter en peu de mots la question du conseil municipal d'Angers. (Marques d'impatience au centre.) Le gouvernement ayant manqué de prévoyance, il a dû y avoir

conflit entre deux pouvoirs. Lorsque les élections ont mis aux mains du gouvernement le choix du maire d'Angers, il aurait dû choisir un homme capable assurément. Le ministère a préféré prendre pour maire un homme dévoué à sa politique, et ne s'est préoccupé que de ses propres intérêts.

Je pourrais vous parler des élections du Morbihan. On s'y est montré d'une rigueur exagérée à l'égard de certains délais et de certaines formalités; cette rigueur était exercée précisément à l'égard d'électeurs mal pensants. Ces électeurs ont porté leurs réclamations devant la cour de Rennes, qui a rétabli leurs noms sur les listes, et qui a qualifié vertement les actes de la préfecture. Les mêmes magistrats ont rayé sur la liste des électeurs bien pensants, cette fois, que le préfet du Morbihan y avait inscrits.

Il est bien constant que la corruption électorale a été pratiquée. Je crois que tout le monde convient que le soin électoral captive la majeure partie de l'activité et de l'habileté du ministère; cette affaire absorbe toute sa vigueur, et devant elle disparaissent les autres. On appelle cela de l'habileté; il s'est trouvé des hommes d'état pour proclamer que c'était la seule manière de gouverner. Les honnêtes gens, les hommes prévoyants n'acceptent pas cette politique d'expédients et de marchandages. Je voudrais voir un autre système prévaloir : c'est le système de la probité politique. Je me suis rendu justice à l'avance; je n'y vois pas grande habileté : c'est un système de calcul tout simplement, et le calcul me paraît bon. Tenez, n'est-il pas arrivé que cinq ou six fois des propositions venues de ce côté de la chambre, — et c'est ce qui fait sa force, — des propositions de moralité politique ont été acceptées par une majorité nouvelle, formée de l'opposition et de certains hommes des centres en dépit de l'opposition incroyable du ministère? (Très-bien!) Je crois qu'un gouvernement qui accueillerait cette pratique serait populaire et qu'il finirait par rallier tous les hommes de bonne foi; je crois qu'un pareil système aurait sur nos destinées une influence décisive, et si un jour ce gouvernement venait demander un million de fonds secrets, je croirais que c'est pour sauver le pays, et je le lui accorderais. Aujourd'hui je voterai contre le projet. (Approbation à gauche.)

M. LEDRU-ROLLIN : Bien des ministres se sont succédé. Je me demande si leur politique a été différente; je me demande pourquoi des hommes venus au ministère avec des intentions droites n'ont pu réaliser le bien qu'ils voulaient faire, n'ont pu empêcher le mal qu'ils voulaient corriger et guérir. La question est grave, et j'y ai beaucoup réfléchi.

L'orateur dit qu'il veut surtout s'occuper de la question extérieure. Avant la révolution de juillet, le principe de notre intervention fut admis. On voulait laisser les peuples régler leurs différends avec les gouvernements absolus. M. Lafitte, M. Dupin, soutenaient ce principe. Quand l'autorité a voulu jeter des hommes dans les légations, vous rappelez-vous que le maréchal Maison écrivit pour qu'on envoyât des soldats français dans ces légations, et que la lettre de cet ambassadeur fut interceptée pendant quelques jours avant d'être remise au cabinet?

L'orateur cite les affaires de Suisse, au sujet desquelles M. Thiers dit à la chambre : *Je n'ai pas tout su.*

M. Ledru-Rollin continue. Il est quatre heures et quart.

On lit dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

« Plusieurs convois des jeunes soldats victimes de la prétendue conspiration militaire de Paris ont déjà traversé Chalon. Ces infortunés sont conduits à double étape, par groupes de trois ou quatre, dans des chariots couverts, espèce de paniers à salade, où il est impossible de les apercevoir et de les approcher. Le soir ils couchent dans les prisons, et, pour leur faire éviter toute espèce de communication avec qui que ce soit, ils sont jetés, en arrivant, dans les cachots. On les dirige, dit-on, sur les bataillons de discipline de l'Algérie. »

L'*Eclair* fait suivre sa liste de souscriptions pour l'épée décernée à l'amiral Dupetit-Thouars de réflexions qui se terminent ainsi : « Nous regrettons que tous les journaux de l'opposition de la capitale n'aient pas imité le *National* en ouvrant dans leurs bureaux des souscriptions semblables. Aux yeux des populations, c'est un grand tort, et ils ne sauraient trop se hâter de le réparer. » Nous nous associons de grand cœur à l'expression du regret de l'*Eclair*. Il y a long-temps déjà que ce regret a été exprimé dans toutes les classes de la société.

L'*Espérance* de Nancy, qui n'a pas ouvert de souscription, approuve cependant la démarche des hommes qui aiment leur pays. « Nous applaudissons en cette circonstance, dit-il, aux efforts du *National*; mais ce journal aura beau faire des souscriptions à 50 c. pour une épée d'honneur à M. Dupetit-Thouars, il ne remettra pas aux mains de la France cette magnifique épée d'honneur qui en faisait la reine du monde, et dont on vient de jeter encore un fragment au fond des mers de l'Océanie. »

Nous répondrons à l'*Espérance* que l'avenir n'est à personne, mais qu'il est à tout le peuple, et que le système mourra avant la nation; mais pour le ruiner à tout jamais, il ne suffit pas de lever les mains au ciel et de dire : Hélas!

La souscription se propage dans la ville de Calais; les inscriptions au journal l'*Industriel calaisien* sont nombreuses. Saint-Pierre-lez-Calais aura aussi sa liste de souscriptions.

rent se placer devant leur père. Fanny arrêta le mendiant dans sa marche. — Georges, est-ce bien vous qui parlez de la sorte? lui dit-elle avec reproche; oubliez-vous que le malheureux a toujours droit à notre respect comme à notre dévouement?... Laissez faire votre cœur, il vous dictera votre devoir.

Georges ne répondit pas. Il alla s'asseoir dans un coin de la chambre; il paraissait mécontent et soucieux.

— Entrez, Monsieur, continua Fanny en se tournant vers M. de Vaulieu. Vous trouverez ici la misère, mais du moins vous serez en sûreté contre la trahison. Oubliez les paroles de mon cousin, et croyez à son repentir.

M. de Vaulieu s'approcha de la jeune fille et lui prit la main.

— Merci, dit-il avec émotion, merci, pauvre enfant, de votre hospitalité; j'étais sûr d'être ainsi reçu par vous. Oui, continua le vieillard en se tournant vers ses deux enfants, oui, quand nos amis nous quittent, quand le malheur nous accable, quand le péril nous environne et nous presse, c'est toujours dans la mansarde de la femme du peuple que nous trouvons un abri pour notre tête et dans son cœur un dévouement à notre infortune.

— Je ne fais que mon devoir, répondit Fanny avec modestie.

— Et nous vous en tiendrons compte, dit l'aînée des deux sœurs, en retirant de dessous son schall un coffret qu'elle montra. Viennent des jours meilleurs, et une somme pareille à celle que contient cette cassette vous sera fidèlement comptée.

La porte du cabinet où se trouvait André s'entr'ouvrit doucement, puis se referma presque aussitôt. Pourtant le mauvais sujet avait pu jeter un coup d'œil sur la cassette.

Les trois proscrits se mirent alors à la fenêtre pour savoir ce qu'était devenu leur généreux défenseur. Fanny les rassura en leur apprenant l'issue du combat.

— Mon père, dirent alors les deux jeunes sœurs qui regardaient dans la rue, le bruit se calme; peut-être pourrions-nous sans danger nous remettre en chemin.

— Je ne le pense pas, dit Georges en les regardant fixement. La lutte est sérieuse, voyez-vous! Les masses émues demandent à haute voix du pain pour vivre, ou sinon, sans hésiter, elles prennent du fer pour mourir en combattant. Insensés ceux qui n'ont pas eu pitié de la douleur du peuple, ou qui n'ont pas su quelle était sa force; car, une fois la partie engagée, il faut qu'elle soit perdue sans ressource ou gagnée sans partage. Rien ne l'arrête dans sa marche, rien ne le calme dans sa fureur. Les barrières, il les brise les dangers, il les brave.

— Georges, vous êtes cruel de parler de la sorte, dit Fanny.

— Laissez-le dire, mademoiselle; il vaut mieux prévoir le mauvais temps que d'être surpris par l'orage.

Tout le monde alors garda un sombre silence.

— Fanny! Fanny! cria bientôt la vieille Marguerite de sa chambre.

La jeune fille pâlit un peu en entendant la voix de sa mère. Elle n'avait pas oublié qu'elle souffrait sans doute; mais le danger que venait de courir les hôtes qu'elle devait au hasard était venu un instant faire diversion à sa douleur.

— Il y a quelqu'un dans cette chambre? demanda le vieillard avec inquiétude en désignant du doigt le cabinet de Marguerite.

— Ne craignez rien, c'est ma mère. La pauvre femme est bien souffrante, hélas! et ses cris me disent assez qu'elle a plus que jamais besoin de mes secours. Permettez-moi de vous quitter. Seulement, comme il ne serait pas prudent de rester dans cette chambre où l'on peut venir d'un moment à l'autre, entrez dans ce cabinet qui, il y a quelques mois, communiquait encore avec la chambre de ma mère. Vous serez en sûreté.

Et la jeune fille fit entrer les proscrits dans le cabinet dont elle retira la clef; puis elle se rendit auprès de sa mère en jetant toutefois les yeux sur son cousin, qui l'avait regardée pendant toute cette scène sans dire un mot.

Dès que Fanny ne fut plus dans la salle commune, notre bandit sortit de sa cachette, et allant droit à Georges :

— Il y a là un bon coup à faire, lui dit-il en désignant du doigt la chambre où étaient les proscrits.

— Que veux-tu dire? demanda Georges étonné.

— Allons! ne fais pas l'enfant!... Tu le sais, le noble est là, dans ce cabinet, et tu l'as entendu, il a de l'or!... il a de l'or! et une faible cloison nous sépare de cet homme; eh bien! cette cloison, il faut la briser comme il faut prendre cet or. Viens.

— Mais, malheureux, Fanny pourrait nous entendre.

— Qu'importe! pour s'enrichir, il faut bien affronter les obstacles. Jusqu'à présent nous avons toujours été malheureux, et cela n'est pas juste. Je suis fatigué de la vie que je mène, je suis jaloux du bonheur des autres. Au riche le jeu et ses émotions, la fortune et ses honneurs... À nous la misère, l'ennui, la fatigue, à nous les tortures de la faim!... Non, non, il ne faut pas réfléchir, il ne faut pas résister. Viens, viens, te dis-je. Que crains-tu? il est seul et nous sommes deux; la lutte ne peut être douteuse. Viens... de l'audace, et adieu que pourra!

— André, c'est au crime que tu m'entraînes!

— Non, c'est vers la fortune que je te pousse.

— Cet or volé me brûlerait les mains.

— Qu'importe, s'il éblouit les yeux de tous?

Et André se mit à ébranler la porte du cabinet. Georges le regardait faire sans oser mettre obstacle à ses desseins criminels. Oui, il sentait toute une révolution, révolution fatale, s'opérer en lui. L'idée du crime commençait même à entrer dans son cœur. Il avait faim! et près de lui, sous sa main, se trouvait un homme qui avait de l'or. L'idée de sortir de la misère le rendait fou. Son cœur battait avec violence, la sueur lui ruisselait sur le front. Il n'avait plus de force, il n'avait plus de courage pour résister à André... Il était perdu. La porte du cabinet céda enfin sous les violents efforts d'André et tomba avec un bruit affreux.

(La suite à un prochain numéro.)

La liste totale du Courrier de la Moselle est de 193 fr. 25 c. et de 563 souscripteurs. Un d'eux a écrit à ce journal la lettre suivante : « Metz, 14 mars 1841.

» Monsieur le rédacteur, Je vous envoie, d'après la limite fixée, ma quote-part dans l'offre d'une épée d'honneur à l'amiral Dupetit-Thouars. La pièce de 50 centimes ci-jointe, frappée à l'effigie du roi des barricades, de 50 centimes millésime de 1830. Qui aurait cru, lorsqu'elle tomba du balancier, qu'elle recevrait la destination que je lui donne aujourd'hui, et qu'elle protesterait un jour, avec son millésime, contre la honteuse politique du système national de juillet? Tant qu'elle circulera encore je ne crains point qu'elle ait à racheter des actes plus déplorables que le désaveu et le rappel de M. Dupetit-Thouars, desquels je ne sépare point le bill d'indemnité donné par la chambre aux ministres. Nous ne descendrons pas plus bas. La nation est blessée, elle proteste; mais il serait à désirer qu'elle se prononçât assez énergiquement pour que le nombre des souscripteurs dépassât celui des électeurs de la majorité de la chambre. Le rapprochement des chiffres pourrait donner lieu à de curieux commentaires historiques.

Un souscripteur. » Agréer, etc. Le total de la seconde liste de l'Emancipation s'élève à 41 f. 20 c., et le total de ses deux listes à 84 f. 45 c. Le total des deux listes du Précurseur de l'Ouest se monte à 42 f. 45 c. La souscription aura de larges proportions à Lyon : la première liste du Censeur avait un total de 65 f., la seconde est de 102 f. 20 c. Cette progression est de bon augure. Le total des deux premières listes de l'Union provinciale de Clermont-Ferrand est de 101 f. Le total de la souscription ouverte au National de l'Ouest est de 102 f. Ce journal gourmande avec raison la gauche dynastique, qui s'est abstenue dans cette circonstance : « Attendez ! s'écrie-t-il, tout l'histoire de la gauche est là. La gauche a toujours attendu, elle attendra toujours. Quand on n'a dans l'esprit ni assez d'impulsion ni assez d'entraînement pour se porter en avant, on est condamné à attendre que le progrès vous pousse et que les idées des autres vous entraînent. »

Cela est parfaitement vrai, et nous voudrions que le reproche ne s'adressât qu'aux hommes de M. Barrot. Nous terminerons par l'ordre du jour du colonel Lefrançois à son régiment du 11<sup>e</sup> léger, en garnison à Napoléon-Vendée. Nous croyons être utiles par là même à M. Lefrançois, et le système, dont l'emblème est un sabre de bois, ne peut se dispenser de nommer M. Lefrançois général.

ORDRE DU JOUR DE M. LEFRANÇOIS, COLONEL DU 11<sup>e</sup> LÉGER. « Une souscription est ouverte pour offrir une épée, soi-disant d'honneur, au brave contre-amiral Dupetit-Thouars, à l'occasion d'un fait qui n'a reçu l'approbation ni du gouvernement ni des chambres. Cette manifestation des républicains et des carlistes est faite dans un but évidemment hostile au gouvernement et au roi lui-même, et nullement pour rendre hommage à la conduite de M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, qui, du reste, a trop de loyauté et de patriotisme pour sympathiser avec ceux qui prétendent lui offrir une épée qu'il ne saurait accepter sans se déshonorer. Les militaires du 11<sup>e</sup> léger sont animés d'un trop bon esprit pour prendre part, de quelque manière que ce soit, aux attaques dirigées contre les ministres qui ont la confiance du roi, ou contre nos institutions, et je suis persuadé qu'à la voix de leurs chefs, ils éviteront toujours les dangers où leur inexpérience pourrait les entraîner. C'est pourquoi j'ai cru devoir leur ouvrir les yeux sur les nouvelles manœuvres mises en jeu par ces éternels artisans de désordre, qui, couverts du masque de la liberté et sous les prétextes les plus spécieux, dissimulent leurs vues criminelles, abusent le peuple, et feraient revivre pour la France des jours d'anarchie et de terreur, si une armée dévouée et fidèle n'était là pour les arrêter. »

Ainsi les trente députés qui ont souscrit jusqu'à présent, anarchistes ! la sœur d'Aristide Dupetit-Thouars, tante du contre-amiral, anarchiste ! Béranger, anarchiste ! et tant de conservateurs qui ont cette fois crié : « C'est trop ! c'est trop ! » et qui ont souscrit, anarchistes !

Nous lisons dans la Revue de Paris :

« L'agitation du parti légitimiste, les exigences toujours croissantes du clergé, caractérisent et compliquent de plus en plus notre situation intérieure. Le gouvernement de 1830 doit sérieusement songer aux difficultés, aux périls que lui créent de pareils faits. Fermer les yeux n'est plus possible; il est temps de reconnaître toute la gravité de la situation et de réparer les fautes commises. Cette nécessité n'est nulle part plus profondément sentie que dans les rangs des hommes d'ordre et de gouvernement. Ils remarquent avec une sorte d'effroi combien, depuis deux ans, tout est allé à la dérive; ils déplorent l'absence de toute vue, de toute action d'ensemble. En effet, on s'est contenté de vivre au jour le jour, d'opposer à chaque incident qui survenait un petit expédient; depuis deux ans surtout, on cherche, en vain l'influence tutélaire, la main ferme d'un pouvoir sachant vraiment ce qu'il veut et marchant vers son but avec persévérance et mesure. C'est ce qui a si fort enhardi la partie la plus entreprenante du clergé..... »

Il y a quelques mois, le parti légitimiste était dans l'ombre, et pour ainsi dire sur l'arrière-plan de la scène politique; aujourd'hui il est en évidence et presque en action. On fait des réceptions populaires à ses députés, on leur adresse des harangues auxquelles ils répondent par des déclarations de principes. En quelques mois le parti dont nous parlons a repris toutes ses illusions, toutes ses espérances, et sur ce point nous ne sommes pas plus avancés que dans les premières années qui ont suivi 1830. Nier que ces résultats fâcheux aient pu être évités, c'est dire qu'il importe peu dans les affaires de se montrer habile ou imprévoyant. Certains organes du ministère s'indignent de voir les légitimistes s'armer des principes de liberté; mais pourquoi leur avoir fourni l'occasion de faire usage de pareilles armes? A Marseille, dans les flots de la population qui se pressait à la rencontre de M. Berryer, on entendait retentir les mots d'Angleterre et d'Otâiti; on y parlait de nos marins, du désaveu de M. Dupetit-Thouars. Dira-t-on aussi qu'on ne pouvait éviter de fournir à l'opposition de pareils griefs? »

Chronique.

LYON. Le tirage des tableaux achetés par la société des Amis des Arts a eu lieu lundi au palais Saint-Pierre. Le conseil d'administration avait eu l'heureuse idée de demander le concours du Cercle Musical et de réunir ainsi la musique et la peinture, les deux arts que le public lyonnais a pris sous sa protection d'une manière spéciale. La foule est accourue, brillante, compacte, dans la grande salle du Musée, qui avait été disposée avec beaucoup de goût, et a pris place, les dames seules sur les gradins superposés qui garnissaient

les deux côtés de la salle, puis dames et hommes dans le milieu, sur toute la longueur du parallélogramme; trois mille personnes ont pu pénétrer dans l'intérieur, et beaucoup de retardataires ont été réduits à errer sur la galerie extérieure.

Jamais empressement ne fut mieux justifié par le talent des artistes qu'on a entendus. L'ouverture a été exécutée par les musiciens du Cercle Musical avec précision et vigueur. M. Renard a montré dans le duo de *Fernand Cortez* toutes les ressources de sa belle voix, et M. George Hainl a vivement ému cette foule par le morceau qu'il appelle les *Souvenirs du Mont-Dore*. Ce morceau est connu à Lyon, et jamais peut-être il n'avait excité un enthousiasme semblable, jamais peut-être l'artiste n'avait tiré du violoncelle des sons aussi purs et aussi suaves; il exerçait sur l'auditoire une sorte de magnétisme. Mais l'intérêt le plus grand se portait sur les deux cantatrices, M<sup>lle</sup> Nau et M<sup>lle</sup> Miro : c'était une sorte de lutte tacitement engagée devant cet immense public; toutes deux ont chanté deux fois, et toutes deux ont enlevé d'unanimes applaudissements. M<sup>lle</sup> Nau a déployé toute la fraîcheur de sa belle voix; M<sup>lle</sup> Miro a retrouvé la puissance que nous l'avons vue déployer souvent.

Après le concert, la foule n'a pas mis moins d'une heure à se couler. Voici la liste des numéros gagnants :

- Le Mardi-Gras, tableau par Bafcop, série 418, à M. Riboud père. Une Allée d'Arles échouée, tableau par Barry, série 42, au roi. Vue prise à Luzarches, tableau par Blanchard, série 204, à M. Jouffroy. Vue de l'Acropole, tableau par Bonirote, série 565, à M. J. Perrier. Un Paysage, pastel par Bouquet, série 574, à M. Thierriat. Gueux comme un peintre, tableau par Gustave Brun, série 528, à M. Vanel-Laporte. Village du Chêne (près de Nantes), tableau par M<sup>lle</sup> Chollet, série 236, à M. A.-F. Michel. Vue de la tour de la Bataie, tableau par John Coindet, série 505, à M. Margerand. Une Plage de Flandre, tableau par Colin, série 4, à M. Bonnin. La Partie d'échecs, tableau par M<sup>lle</sup> Anaïs Colin, série 479, à M. Gairal. Une Vieille Femme déjeunant avec ses lapins, tableau par de Heuvel, série 228, à M. César Michel. L'Aunône (cavalier du temps de Louis XIII), tableau par de Rudder, série 579, à M. Aimé-Vincent de Vaugelas. Intérieur d'une étable, tableau par Dubuisson, série 1105, billet 45, à M. Ollat. Chasseur perdu dans la montagne, tableau par Duval-le-Camus fils, série 225, à M. Amédée Monterrad. Les bords du Tibre (promenade du Poussin), tableau par Paul Flandrin, série 545, à MM. Teste-Lebeau, Guyon et Olivier. Vue du lac d'Annecy, tableau par Fonville, série 558, à M. Duguey fils. Une Vue d'Alexandrie, tableau par Louis Garneray, série 1022, billet 11. Cavaliers d'Abd-el-Kader, tableau par Ginain, série 255, au comte de Paris. Blanche de Castille (première éducation de saint Louis), tableau par Oscar Gué, série 290, à M. Léopold de Ruolz. Un Enfant jouant avec un chien, aquarelle par Gué, série 1065, billet 28. Le Repos des moissonneurs, tableau par Ch.-Oscar Gué, série 66, à M. Perras. Vue de la tour d'Ugolin à Pise, tableau par Guiaud, série 535, à M. John Coindet. Le Repos, tableau par Guillemain, série 495, à M. Gonin. Effet de nuit dans la campagne de Rome, tableau par Lebas, série 84, à M. Vigne. La Poste aux choux, tableau par Lepoitevin, série 598, à M. Gonin-Tardieu. Le Chemin dans la forêt (souvenir de Fontainebleau), tableau par Ch.-S.-H. Moret, série 1067, billet 24. Vue prise à Plougastel-Saint-Germain, tableau par Justin Ouvrié, série 248, à MM. A. et E. Nourrit. Moutons métis et indigènes, tableau par Paris, série 524, à M. Vincent de Vaugelas. Vue prise aux Ayyalades (près Marseille), tableau par Pessonaux, série 509, à M. Tarpin fils. Intérieur du baptistère de l'église Saint-Marc à Venise, tableau par Poirrot, série 1084, billet 22. Le Bon Samaritain (paysage), tableau par F. Schaeffer, série 1005, billet 12. Lisière de la forêt de Jussy (environs de Genève), tableau par Sutter, série 125, à M. Caquet-Vauzelle. Vue prise à la Cava (royaume de Naples), tableau par Thuillier, série 556. Portraits de famille au daguerréotype, tableau par Dollard, série 465, à M. Puvis. Le Petit Maraudeur (costumes suisses), tableau par Duval-le-Camus, série 55, à M. P. Marieton fils. Un Berger jouant de la flûte, tableau par Frédéric Grobon, série 556, à M. Peysselon. Un Paysage avec animaux, tableau par Létang, série 65, à M. Paultrier. Souvenirs de Baccarah (Prusse rhénane), aquarelle par Louis Pelletier, série 478, à MM. Milson et Poix. Un Mariage de raison et la Lecture d'un testament (2 gravures offertes par l'auteur à la Société), par M. J.-B. Goyet, série 152, à M. Chevrier. Vue du vallon de Saint-Didier, dessin par Hostein, série 275, à M. Pras. Intérieur d'une maison de la rue Juiverie, dessin par Chappuy, série 555, à M. Roé. Vue de l'abside de Saint-Nizier, dessin par Dauzats, série 544, à M. Ternois. Vue de Lyon prise du café Neptune, dessin, série 556, à M. Ivan Monnier. Vue de Lyon prise du pont d'Ainay, dessin, série 440, à M. P. Dugas. Façade de l'église Saint-Jean, dessin, série 550, à M. de Terrebasse.

—Un bateau chargé, dit-on, de matières destinées aux verreries de Givors, a été jeté ce matin, en descendant la Saône, sur le ponton du quai Saint-Antoine, près du Pont-de-Pierre. Brisé par le choc, il s'est cependant soutenu un moment sur l'eau, et ne s'est enfoncé qu'au port des Célestins, tout près du pont Tilsitt. Heureusement personne n'a péri.

—Hier a eu lieu au Grand-Théâtre la première représentation de *Dom Sébastien de Portugal*, grand opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique de Donizetti. Quelques morceaux d'une facture large et éminemment dramatique, et de magnifiques décors et une riche mise en scène vaudront à cette œuvre de fructueuses représentations. Cette musique, pour être appréciée à sa juste valeur, veut être entendue plusieurs fois, car elle renferme de belles inspirations.

La salle était comble, et musique et artistes ont été vivement applaudis. Les honneurs de la soirée ont été pour MM. Flachet et Boulo; M<sup>lle</sup> Valentine a été justement applaudie dans le ballet.

Au théâtre des Célestins, *Georges et Thérèse*, joli vaudeville de M. Auvray, a obtenu beaucoup de succès. La pièce est bien jouée par M<sup>mes</sup> Legaigreur, Wable et Monnier.

— Les personnes auxquelles il aurait été volé des tonneaux sont invitées à se présenter, pour les reconnaître, au bureau de la police de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Pour offrir une épée d'honneur à l'amiral Dupetit-Thouars et au capitaine Bruat.

- MM. Touresse, 25 c. — Pauthonnier, 50 c. — M<sup>lle</sup> Martinat, 50 c. — M<sup>lle</sup> Bilger, 50 c. — Villard, 50 c. — Dauxon et ses deux fils, 1 f. 50 c. — Redor, 50 c. — Henri Thomas, 50 c. — Jean Besson, 50 c. — Edouard

- Bernard, 50 c. — Joseph Roux, 25 c. — François Grand, 50 c. — Aimé Chambe, 50 c. — Collier, 50 c. — Bourgeois, 25 c. — A. C. teneur de livres, 25 c. — Bidreman, volontaire au 1<sup>er</sup> bataillon de Rhône et Loire, 50 c. — Lépaux, 25 c. — M<sup>lle</sup> Lépaux, 25 c. — Aman, 25 c. — M<sup>lle</sup> Aman, 25 c. — Adolphe Vantejoul et Pognant, dessinateurs, 4 f. — Ollier, 50 c. — Pellin, 50 c. — Victor, 50 c. — J. Bernard, 50 c. — Arthur Chavet, négociant, 50 c. — Victor Chavet fils, 50 c. — Boisson, 45 c. — Rosset, 45 c. — Aubert, 40 c. — Duclos, 40 c. — Durand, 50 c. — Montpeller, 50 c. — Bidaux, de Bossançon, 50 c. — Sept patriotes de la rue Grenette, 4 f. 40 c. — Jules Servier, 50 c. — Veuve Mercier, 50 c. — Chartron, 50 c. — G. Picot, 50 c. — Arnaud, 50 c. — Un officier supérieur en retraite, 50 c. — J. Martin, ex-sous-officier, 50 c. — Durand, 25 c. — Curt, 50 c. — Crépu, 50 c. — R.-C. Mouvielle, 50 c. — Lionne, 50 c. — Brunel aîné, 50 c. — Goyet, 50 c. — Rérolle, 50 c. — L. Reynier, 50 c. — Millioz, 50 c. — Furnion, 50 c. — Causterisan, 50 c. — Dolbeau (Louis), 50 c. — Anonyme, 50 c. — Bigot, 50 c. — Deux admirateurs de Dupetit-Thouars, 4 fr. — Micoud, 50 c. — Monnet, 50 c. — Pelissier, 50 c. — Romain, 50 c. — Anonyme, 50 c. — Jangot jeune, 50 c. — Dolbeau (Joseph), 50 c. — Une dame ennemie des Anglais, 50 c. — Favrot, 50 c. — C. Bollud, 50 c. — Courle, 50 c. — Un patriote, 50 c. — Un Savoisien, 50 c. — F. Reynier, 50 c. — Café de la Comédie : Laroche, 50 c. — Sorbier, 50 c. — Dervieux, 50 c. — Rambaud, 50 c. — Serullaz, 50 c. — J. Ducos, 50 c. — Pagnoz, 50 c. — Verdut, 50 c. — Dutour, 50 c. — Gobert, 50 c. — Gandil, 50 c. — Droque, 50 c. — L. Dumenge, agriculteur, 50 c. — F. Arban, 50 c. — Berger, 50 c. — Genevoys, 50 c. — Lepind père, 50 c. — F. Sollier, 50 c. — Perret aîné, 50 c. — F. Girard, 50 c. — Figuière, 50 c. — M. Odin, 50 c. — J. Briat, 50 c. — D. Pellissier, 50 c. — Demarre, 50 c. — Stump, 50 c. — Arnoux, 50 c. — Lombard, 50 c. — Café Grand : Artru, 50 c. — Billet, 50 c. — Isnard, 50 c. — Guillin jeune, 50 c. — M<sup>lle</sup> Elise Grand, 50 c. — Gautier, 50 c. — Moutet père, 50 c. — A. Grand, 50 c. — E. Liorard, 50 c. — Prodon, 50 c. — T. D., 50 c. — Nérée Desarbres, 50 c. — P. Grand, 50 c. — Ch.-A. Grand, 50 c. — Albert aîné, 50 c. — Vinnay, 50 c. — Chidrillat, 50 c. — J. Beaugelin, 50 c. — Marcellin Pellot, 50 c. — A. Beau fils 50 c. — Odeuroux père, 50 c. — Odeuroux fils, 50 c. — Un ennemi de l'homme de Gand, 50 c. — A. Peysselon, 50 c. — P. Tessaunier, 50 c. — M. Mulsant, 50 c. — Table ronde, au café Casati : Bussod, 50 c. — Gilbert, 50 c. — Mestre, 50 c. — J. Jacquet, 50 c. — Barjon, 50 c. — Barberet, 50 c. — Fontena, 50 c. — Laurent, 50 c. — Andrieu, 50 c. — Mevolon, 50 c. — Caillava, 50 c. — Café du Cercle, place de la Fromagerie : Auguste Martin, 50 c. — Hammer, 50 c. — Eugène d'Hauteville, 50 c. — De Montanier Saint-Julien fils, 50 c. — Trouillet, 50 c. — Louis Reynaud, 50 c. — Jules Héraud, 50 c. — Antoine Gelin, 50 c. — Bonnevaux, 50 c. — Ferdinand Coulet, 50 c. — Fillon, 50 c. — Janisset, 50 c. — Chosson, 50 c. — François Faure, démocrate, 50 c. — L'hôpital, 50 c. — André Pézieux, 50 c. — J. C., 50 c. — Eugène Sobrier, 50 c. — Basset, 50 c. — Vigne, 50 c. — Bonneton jeune, 50 c. — J. R., 50 c. — Claude Rebout, 50 c. — Descole, 50 c. — Raybaud, 50 c. — Antoine, garçon du café, 40 c. — Garrellon, 50 c. — Estève, 50 c. — Jules Clermont, 50 c. — J. Perrin, 50 c. — Martin, 50 c. — Issartel, 50 c. — Piponeau, 50 c. — Giselle, démocrate, 50 c. — Louis Robert, 50 c. — André Chevalier, dit Mazagan, 50 c. — Aroud, 50 c. — Eugène Turc, vrai patriote grenoblois, 50 c. — Fouilloud, 50 c. — Em. Chiperon, de Saillans, 50 c.

Nouvelles diverses.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Depuis quelque temps, des bruits sinistres se répandent dans les quartiers du faubourg Saint-Jacques et du faubourg Saint-Marceau. On parlait d'une société mystérieuse, dont la retraite était inconnue, et dont les membres apparaissaient la nuit aux environs des barrières, enlevaient les jeunes filles qu'ils pouvaient saisir, et ne leur rendaient la liberté qu'après leur avoir fait souffrir des tortures inouïes.

Il y a huit à dix jours, M. Blavier, commissaire de police, reçut à ce sujet les plaintes de plusieurs pères et mères de famille, lesquels racontèrent à ce magistrat que leurs jeunes filles, toutes âgées de douze à quatorze ans, avaient été accostées, les unes à la barrière Fontainebleau, les autres à la barrière Saint-Jacques; par des jeunes gens bien vêtus, qui leur avaient proposé de les conduire au bal, et qui ensuite les avaient en quelque sorte forcées d'accepter à souper. A partir de la fin du repas, ces jeunes filles ne pouvaient dire ce qui leur était arrivé, car elles étaient tombées immédiatement dans un sommeil léthargique, et lorsqu'elles avaient ouvert les yeux, elles s'étaient trouvées assises près d'une borne, dans quelqu'une des rues désertes des quartiers dont nous venons de parler; mais elles n'avaient pas tardé à reconnaître que d'infâmes attentats avaient été commis sur elles, et six de ces jeunes filles, dans l'espace de huit jours, avaient dû être conduites à l'hospice du Midi.

M. le commissaire de police ne négligea rien, dès lors, pour découvrir les auteurs de ces crimes hideux, et ses investigations furent dirigées avec tant de zèle et d'activité qu'il parvint en peu de jours à se mettre sur les traces des coupables. Il sut que douze jeunes gens avaient formé une association ayant pour but de satisfaire leurs passions brutales, et de se livrer impunément aux désordres les plus effrénés et les plus criminels. A cet effet, ils avaient loué, rue de l'Ourine, une maison à laquelle ils avaient donné le nom de la Tour de Nèste; chacun d'eux avait pris le nom de l'un des personnages du drame qui porte ce titre, et la chambre où devaient être consommés tant de monstrueux attentats était appelée par eux la Chambre Orsini. C'est dans cette chambre qu'étaient apportées les jeunes filles, sous l'influence d'un puissant narcotique; c'est de là que, souillées, flétries, torturées, elles étaient transportées dans quelqu'une des rues voisines.

Grâce aux sages mesures prises par M. le commissaire, quelques jours lui suffirent pour opérer successivement l'arrestation des coupables, qui sont en ce moment au nombre de douze sous la main de la justice. L'instruction de cette affaire est confiée à M. Bazire.

On lit dans le Journal du Havre du 15 mars :

« Nous recevons par voie directe des nouvelles de la Guadeloupe jusqu'au 11 février.

» La colonie jouissait de la plus complète tranquillité. Le 8 février, jour anniversaire de la fatale catastrophe qui a détruit la Pointe-à-Pitre et porté la ruine dans toutes les parties de la Guadeloupe, un service funèbre a été célébré dans toutes les églises de la colonie, en commémoration des victimes du tremblement de terre. Le concours des autorités de terre et de mer, le recueillement de la population remerciant le ciel d'avoir échappé à ce grand désastre et pleurant sur le sort de ses frères moins heureux, ont donné une grande pompe à cette cérémonie, saluée par les canons des bâtiments de guerre et par les pavots de deuil des navires du commerce. »

Le capitaine Ariguandeau, commandant le brick le Courrier-du-Sénégal, parti de Gorée le 7 février dernier, transmet les nouvelles suivantes sur le mouvement des forces navales françaises au Sénégal lors de son départ.

Le brick de guerre Nisus, commandé par M. Baudin, chef de la station, et ayant à bord le commandant Bouet, gouverneur du Sénégal, était parti de Gorée le 5 février, accompagné par la canonnière la Malouine, capitaine Delangle, pour visiter les possessions françaises sur la côte.

La canonnière l'Alouette, commandée par M. Dekerhallet, avait appareillé le 4 février pour le golfe de Benin.

Be côte l'Eperlan était en partance pour le Gabon, et la canonnière l'Eglantine, capitaine Gens, pour la station d'Assinie.

La goélette la Légère, capitaine Fabre, restait en station sur la rade de Gorée.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

VALAIS.— Deux conseillers d'état du canton ont été envoyés à Ardon, où des désordres graves ont éclaté. Une lutte a eu lieu entre

la jeune et la vieille Suisse. Plusieurs citoyens des deux partis ont été blessés. Les combattants avaient pour toutes armes des bâtons et des pierres.

La nouvelle de ce combat s'étant répandue dans les environs, les membres de la Jeune-Suisse de Saxon, Riddes, Chamoson et Leytron ne tardèrent pas à venir au secours de leurs frères.

Le 13 mars, l'ordre le plus parfait régnait à Ardon.

ARGOVIE. — L'affaire des couvents, après avoir occupé la confédération, paraît vouloir rentrer dans la sphère cantonale.

Nous avons annoncé dans un *post-scriptum* l'arrestation de M. Schleuniger, le principal agitateur dans les districts catholiques, sous la prévention d'avoir provoqué des pétitions demandant au grand-conseil que la fortune des couvents, envisagée exclusivement comme appartenant aux communes catholiques, fût consacrée en entier aux besoins du culte catholique.

Il paraît que l'autorité argovienne s'est fondée, pour légitimer cette arrestation, sur ce qu'elle aurait acquis la preuve que les menées de M. Schleuniger étaient le résultat d'un plan concerté avec la conférence catholique. Celle-ci, n'ayant pu réussir à opérer en Suisse une scission, aurait imaginé ce nouveau tour à donner à l'affaire des couvents pour exciter de nouveau la passion religieuse. Le projet de la pétition Schleuniger justifierait cette supposition, au dire de la *Nouvelle Gazette de Zurich*.

« D'abord, dit ce journal, il taxe d'illégalité toutes les mesures de liquidation des biens des couvents ordonnées par le grand-conseil;

il établit, sous prétexte de séparation confessionnelle, une parfaite indépendance des catholiques quand il s'agit d'obéir aux lois de l'état; enfin il pose en principe, d'une manière absolue, que les propriétés des couvents ne peuvent appartenir qu'à des catholiques et à des établissements catholiques, contrairement au décret du grand-conseil qui les fait entrer dans le domaine de l'état. »

« Le grand-conseil, dit la pétition Schleuniger, n'est point appelé à prononcer contre le tien et le mien; il n'a aucune compétence judiciaire. Tout ce qu'il peut faire, c'est de reconnaître notre bon droit, ou bien de le combattre en se posant comme notre adverse partie; alors un procès s'engagera entre lui et nous devant le juge compétent. »

Le gouvernement argovien a aussi trouvé que la mesure proposée par M. Schleuniger, en vertu de laquelle chaque commune catholique devrait désigner un agent qui ne cesserait ses fonctions que lorsque le but poursuivi serait atteint, était un abus du droit de pétition. Les communes catholiques devaient ainsi rester unies par un pacte dans un but hostile à l'état, qui a destiné une partie du bien des couvents à couvrir les frais d'occupation de 1841, à pensionner les religieux, et une autre partie à des établissements d'utilité et de piété ou aux communes catholiques.

C'est en se fondant sur ces motifs que le petit-conseil vient d'envoyer aux fonctionnaires des districts catholiques une circulaire dans laquelle il déclare qu'il poursuivra comme illégale toute démonstration faite en opposition aux décrets du grand-conseil.

L'agitation est grande dans l'Argovie catholique, et il ne serait pas impossible que de part et d'autre on en vint à un conflit dans le genre de celui de 1841.

(Journal de Genève.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

### AVIS.

L'administration de l'hospice de l'Antiquaille fera célébrer, dans la chapelle de cet établissement, jeudi prochain 21 mars, à neuf heures du matin, un service solennel pour les bienfaiteurs de l'hospice et pour leurs familles.

M. MAGE, qui a créé l'année dernière un restaurant au coin de la rue d'Amboise et de la rue Saint-Louis, vient d'agrandir son établissement. Au-dessus de sa grande salle de rez-de-chaussée, il a fait décorer un joli salon. M. Mage, très-expérimenté dans l'art culinaire, peut rivaliser avec nos restaurateurs les plus renommés, non-seulement pour la célérité, la propreté et la beauté du service, mais encore pour la qualité et la délicatesse des mets et des vins. On est, en outre, assuré chez lui de la modicité dans les prix.

Parmi les pectoraux, nous citerons **LES PASTILLES DE CALABRE** de POTTIER comme étant le plus efficace contre les toux nerveuses, l'asthme, l'oppression, le catarrhe, l'enrouement, la grippe et les glaires; elles facilitent l'expectoration, la liberté du ventre, avantage précieux que n'ont pas les pâtes pectorales. Dépôts chez Vernet, pharmacien; Louise Col, place Bellecour; André, pharmacien, place des Célestins, à Lyon.

Etude de M<sup>e</sup> Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Cage, n. 4.

### VENTE JUDICIAIRE D'UNE BELLE ET GRANDE MAISON

récemment construite.  
Sise à Lyon, rue de Penthièvre, n. 17,  
Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Emmanuel Marin.

L'immeuble se compose de deux corps de bâtiments. Le premier a caves voûtées, rez-de-chaussée et six étages au-dessus; sa principale façade, située au midi, donne sur la rue de Penthièvre.

Le second, beaucoup moins important, a rez-de-chaussée et premier étage.

Ces deux corps de bâtiments sont dépendants l'un de l'autre et séparés par une cour; ils couvrent une superficie de 621 mètres 48 centimètres carrés. Le tout est confiné, au midi, par la rue de Penthièvre; au levant, par un terrain appartenant à M. Vincent; au nord, par la maison Duclos; au couchant, par la maison Guinand.

L'adjudication aura lieu, en un seul lot, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au Palais-de-Justice de cette ville, le samedi six avril 1844, à midi.

La mise à prix au pardessus de laquelle les enchères seront reçues a été fixée à cinquante mille francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges, ci 50,000 f. (5467)

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.  
VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi vingt-trois mars 1844, à dix heures du matin, sur la place des Machabées, quartier Saint-Just, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en meubles meublants et ustensiles de ménage, etc. (5804)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMES, NOTAIRE À LYON, QUAI DE BONDY, 163.  
AVIS.

On demande à emprunter 20,000 f. à 4 0/0 par première hypothèque sur une maison de valeur de 100,000 f. dans le centre et dans l'un des plus beaux quartiers de la ville.

On demande aussi en rente viagère deux sommes de 40,000 f. et une de 20,000 f. par première hypothèque sur des immeubles dans l'arrondissement de Lyon. (9828)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAFOREST, NOTAIRE À LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.  
A VENDRE PAR LOTS.

### LA THIBAUDIÈRE, Belle propriété située au centre de la Guillotière.

Cette propriété, d'une contenance d'environ cinq hectares, est confinée à l'orient par la place Saint-Louis (route de Marseille), au nord par la rue Crou-pisseau, à l'occident par la rue des Asperges, et au midi par la rue des Trois-Pierres et le clos Saint-Lazare.

Cette propriété, en exécution du plan de ville, est traversée par quatre rues et une large avenue implantée de très-beaux arbres. Par sa situation et son cours d'eau, elle offre de grands avantages pour les constructions et établissements d'usines.

S'adresser sur les lieux pour plus amples renseignements, ou chez M. Laforest, notaire, rue des Marronniers, 1, à Lyon. (570)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> NEPPEL, NOTAIRE À LYON, RUE CLERMONT, 7.  
A VENDRE.

### UNE BELLE PROPRIÉTÉ APPELÉE L'ANCIENNE POSTE, Située à Villefranche (Rhône).

Cette propriété est d'un revenu de 5,000 f. susceptible d'augmentation. S'adresser audit M<sup>e</sup> Neppe. (9787)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.  
CAPITAUX

A PLACER, Par fractions de 5,000, 10,000, 20,000 fr. et au-dessus.

### IMMEUBLES à vendre.

En ville: maisons dans les prix de 36,000, 70,000, 110,000, 125,000 et au-dessus.

A la campagne: propriétés d'agrément sur les communes de Sainte-Foy, Oullins et Chaponost; propriétés de produit et d'agrément sur la commune de Saint-Gents-Laval. S'adresser audit M<sup>e</sup> Morand. (40003)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GALLAY, NOTAIRE À LYON, RUE LAFONT, 5.  
A VENDRE DE GRÉ À GRÉ.

### UNE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE, A Lyon, dans un bon quartier.

Elle possède un matériel complet avec une bonne clientèle. S'adresser audit M<sup>e</sup> Gallay, notaire. (9620)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> FERROUILLAT, NOTAIRE À LYON, RUE MULET, 9.  
VENTE AUX ENCHÈRES

### D'UN FONDS DE CAFÉ BIEN ACHALANDÉ,

situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

Le 21 mars 1844, à onze heures du matin, il sera, par le ministère et en l'étude dudit M<sup>e</sup> Ferrouillat, notaire, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères d'un fonds de café pourvu d'une nombreuse clientèle, situé à Lyon, rue Lafont, dans la maison portant le numéro 20.

Cet établissement existe depuis nombre d'années; il a été créé par M. Kock, qui l'a ensuite cédé à M. Forné, et ce dernier à M. Maggi.

Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> Ferrouillat, dépositaire du cahier des charges. (9282)

A VENDRE EN TOTALITÉ, POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE,

### UNE BELLE PROPRIÉTÉ

D'ORIGINE PATRIMONIALE,

Située à Gessieu, entre Bourgoin et la Tour-du-Pin (Isère).

Elle se compose d'une belle maison bourgeoise dans le meilleur état, ayant un calorifère qui chauffe une partie des appartements. Séparée de la maison bourgeoise, se trouve une seconde cour sur laquelle donnent de vastes écuries, remises, granges, en un mot tout ce qui est nécessaire à une exploitation. Attenant aux bâtiments, est un beau clos de la contenance de quatre hectares dix ares, traversé par une petite rivière.

Trois hectares soixante-dix ares terres de première nature, en diverses parcelles; deux hectares trente ares prés, en trois parcelles. Ces prés sont de première nature et arrosés par des eaux qui dispensent les prés d'être fumés et leur permettent d'être coupés trois fois par année.

Il se trouve aussi une plantation de mûriers, la plus belle du département, en plein rapport, d'une contenance de cinq hectares soixante-dix ares. Joint à cette plantation, il y a un bâtiment renfermant une machine et tout ce qui est nécessaire à une filature de soie, et des appartements de toute grandeur pour établir des vers à soie. Un négociant qui voudrait exercer ce genre d'industrie trouverait tout ce qui y a rapport et aurait la certitude d'un bon revenu, joint à une très-belle habitation, près de laquelle se trouve aussi une vigne qui produit les meilleurs vins du pays et offre un revenu avantageux et assuré.

Ferme partie de cette vente, si l'acquéreur le désirait, un beau cheval suisse, un char-de-côté, une voiture à deux chevaux, le tout en bon état.

S'adresser sur les lieux, pour visiter la propriété, à M<sup>e</sup> Brun, notaire, et pour traiter, à MM. Thounerieux père et fils, tous les samedis de chaque semaine, rue Fromagerie, 3, et rue Grenette, 33, à Lyon.

On accordera toutes facilités pour les paiements. (540)

A vendre de suite.—UN ATELIER DE QUATRE MÉTIERS DE CHALES au quart.

S'adresser à M. Coponat, rue du Mail, n. 4, au 5<sup>e</sup>, à la Croix-Rousse. (589)

A VENDRE.

UN CHEVAL MECKENBOURGEOIS, de quatre ans et six mois, avec harnais et calèche de voyageur. S'adresser à M. d'Anna, marbrier, place Saint-Pierre, à Vienne (Isère). (2571)

A DATER DU 11 MARS 1844,

### L'AIGLE PARTIRA POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

A 6 HEURES DU MATIN.

(7314)

A vendre.

UNE MAISON à Mâcon, à reconstruire pour hôtel ou maison bourgeoise, située sur le quai, en face des bateaux à vapeur, ayant 17 mètres de façade et 27 mètres de profondeur. Elle sera susceptible de rapporter 5 0/0 une fois reconstruite.

S'adresser à M. Thomas, entrepreneur à Mâcon. (2356)

A vendre.—UNE MAISON située à Saint-Martin-des-Fontaines, près la place, composée d'un rez-de-chaussée, d'une cave et de trois chambres au 1<sup>er</sup>, grenier, écurie, cuvier, jardin et verger.

S'adresser à M. Charmillon, meunier à Rochemardon, Plan de Vaise. (579)

A louer présentement.

### UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1<sup>er</sup> étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du Censeur.

Pharmacies de MM. VERNET, place des Terreaux, BAYON, rue Neuve, et ANDRÉ, place des Célestins, à Lyon.

PATE PECTORALE ET SIROP DE NAFÉ D'ARABIE

Seuls PECTORAUX approuvés par les PROFESSEURS et chimistes de la Faculté de MÉDECINE de Paris.

RACAHOUT DES ARABES, ALIMENT des convalescents, des dames, des enfants et des personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac. (3998—6792)

### AVIS.

Un maître de pension, à quelques lieues de Lyon, désire UN PROFESSEUR prêtre ou laïc, mais pouvant disposer de quelques mille francs, avec qui il puisse contracter un acte d'association.

Le pensionnat appartient à une position prospère, et est composé, quoique à sa création, de quinze pensionnaires et de trente externes payant un bon prix.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Barbolat, agent d'affaires, rue Mulet, n. 2, au 1<sup>er</sup>. (2570)

### AVIS.

On offre à une personne pouvant disposer d'une somme de 20,000 fr. un emploi de caissier dans une usine importante, avec un traitement annuel de 1,800 f. On donnera bonne hypothèque pour la somme déposée, avec intérêts à 5 0/0.

S'adresser à M. Seive, marchand chapelier, rue de la Préfecture, à Lyon. (2569)

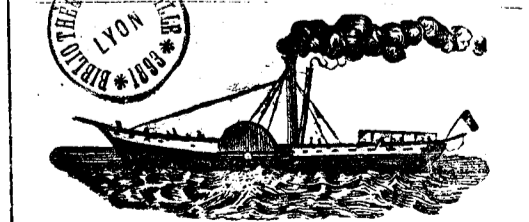
On demande un jeune homme de 24 à 30 ans, d'une probité connue, pour servir de secrétaire-gérant à un propriétaire âgé qui fait valoir quelques domaines. On désire une belle plume et qu'on soit à même de tenir une petite comptabilité.—S'adresser de suite rue Saint-Joseph, n. 7, au 2<sup>e</sup>, au-dessus de l'entresol, les appartements à droite, de sept à dix heures du matin. (594)

### GRAND RESTAURANT,

Place du Plâtre, passage Tholozan, au 1<sup>er</sup>.

Dîners à 1 f. 45 c. et au-dessus, et au cachet 1 f.: un potage, quatre plats au choix, une demi-bouteille de vin vieux du Beaujolais.—Déjeuners à 60 centimes: un potage, deux plats et un carafon de vin. On trouvera une bonne cuisine et une carte très-variée.

Cet établissement ne laisse rien à désirer pour la bonne tenue et la célérité du service. (2566)



SERVICE SPÉCIAL ENTRE LYON ET VALENCE,

desservant tous les ports intermédiaires.

Départs de Lyon, à onze heures du matin, tous les jours impairs du mois de mars.

Bureaux: place de la Charité, 28. (7147)

VENTE AU RABAIS, POUR CESSATION DE COMMERCE (jusqu'au 31 mars),

### DE BONNETERIE EN TOUS GENRES,

Rue Saint-Côme, n. 11. (2260)  
A vendre.—UNE JOLIE LILLOISE, légère et en très-bon état, pour mener deux chevaux. S'adresser au concierge, place de la Charité, 5. (590)

A vendre pour cause de départ, fonds de cabaret et d'auberge bien achalandé. S'adresser rue Ecorcheboeuf, n. 12. (563)

A louer de suite ensemble ou séparément.—QUATRE GRANDS MAGASINS contigus, propices pour un grand établissement, avec pompe dans l'intérieur, deux grands caves, 4<sup>e</sup> étage ayant un escalier de communication. S'adresser au 1<sup>er</sup>, rue Mulet, 46, et rue Neuve, 21. (578)

PATE PECTORALE ET SIROP DE NAFÉ D'ARABIE

Seuls PECTORAUX approuvés par les PROFESSEURS et chimistes de la Faculté de MÉDECINE de Paris.

RACAHOUT DES ARABES, ALIMENT des convalescents, des dames, des enfants et des personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac. (3998—6792)

### COQUAIS, BIJOUTIER,

Rue Saint-Côme, 8, à Lyon.

Fabricant de plaqué première qualité, de maillechort et d'argent d'Allemagne,

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera dans son établissement un très-grand assortiment de tous les objets en général pour le service de table et de limonadier.

Nouvelle DORURE ET ARGENTURE infiniment supérieure au galvanisme. Couverts riches et unis, cuillères à café et à potage, argentés et dorés par ce nouveau procédé. On redore et on argente tous les objets détériorés. (5517)

### Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellent PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréée que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine.— Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Châlon-sur-Saône, FOURCER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSÉL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER Grande-Rue, 4. (7814)

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23. A Saint-Etienne, à la pharmacie CHERAZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 49.